

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Jean-Claude JULLY

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 4 avril et 25 avril 2017
 - 2) Lotissement communal les « JARDINS 5 »
 - Raccordement du Réseau d'eau potable à la conduite d'eau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile
 - Sté Lyonnaise des Eaux 67210 OBERNAI : € 1 718,98 HT
 - Cession de terrains de construction
 - Lot N° 8 : 6 ares 04 : € 120 646,83 TTC
Mr et Mme Joël FRUHAUFF
1A, rue du Stade 67880 INNENHEIM
 - Lot N°11 : 6 ares 04 : € 120 646,83 TTC
Mme Christelle KORNMANN
14, rue des Jardins 67880 INNENHEIM
 - Lot N° 13 : 5 ares 48 : € 109 461,03 TTC
Mr et Mme David VELAY
7A, rue des Jardins 67880 INNENHEIM
 - Lot N°18 : 4 ares 71 : € 94 080,55 TTC
Mr Damien JOSSE et Mme Pauline WURSTER
6A, rue du Maréchal Koenig 67210 OBERNAI
 - 3) Installation de portiques signalétiques Commune
 - Sté GERNER 67202 WOLFISHEIM : € 15 377,73 HT
 - 4) Restructuration du site internet de la Commune
 - Sté SYLAXE 67000 STRASBOURG : € 3600,00 HT
 - 5) Constitution de l'emprise foncière du merlon anti-bruit au lieu-dit « BRUEHLING »
 - Succession Ernest GROSS
Parcelle Section 56 N° 297 : 29 m²
Parcelle Section 56 N° 298 : 6 m²
 - Succession Marcel GROSS
Parcelle Section 56 N° 300 : 56 m²
Parcelle Section 56 N° 301 : 13 m²
 - 6) Ressources humaines
 - Convention portant sur la mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion du Bas-Rhin
 - 7) Approbation du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile
 - 8) Restructuration de l'éclairage public
 - Rue du Stade
 - Sté Electricité MULLER 67530 OTTROT : € 5 230,00 HT
 - Sté ALGRA 67870 BISCHOFFSHEIM : € 3 970,00 HT
 - 9) Hôtel d'Entreprises : Local N° 1
 - Conclusion d'un contrat de maintenance au titre de la climatisation réversible
 - Sté KRESS MAINTENANCE 67530 ROSHEIM
 - 10) Prise en charge des frais de réception
 - Départ de Mme Pascale KLINGELSCHMIDT
 - Départ de Mme Alix FIGARI
 - 11) Communication
-

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

1) Approbation des procès-verbaux des 4 avril et 25 avril 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 4 avril et 25 avril 2017.

2) Lotissement communal les « JARDINS 5 »

➤ Raccordement de réseau d'eau potable au réseau de la commune du Pays de Sainte Odile Sté SUEZ – 67210 OBERNAI - € 1 718,98 HT

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 1 718,98 HT de la Sté SUEZ portant sur le raccordement du réseau d'eau potable du lotissement « LES JARDINS 5 » au collecteur principal de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

La création de ce maillage de réseau d'eau potable permet d'assurer la pérennité de la distribution de l'eau potable tant en quantité qu'en qualité dans ce quartier.

➤ Cession des terrains de construction

- Lotissement Communal « LES JARDINS 5 » - Tranche 1
Vente du lot N°8 : 6 ares 04 : € 120 646,83 TTC dont TVA : € 18 117,83
M. et Mme Joël FRUHAUFF, 1 A, rue du Stade – 67880 INNENHEIM
- Lotissement Communal « LES JARDINS 5 » - Tranche 1
Vente du lot N°11 : 6 ares 04 : € 120 646,83 TTC dont TVA : € 18 117,83
Mme Christelle KORNMANN, 14, rue des Jardins – 67880 INNENHEIM
- Lotissement Communal « LES JARDINS 5 - Tranche 1 »
Vente du lot N°13 : 5 ares 48 : € 109 461,03 TTC dont TVA : € 16 438,03
M. et Mme David VELAY, 7 A, rue des Jardins – 67880 INNENHEIM
- Lotissement Communal « LES JARDINS 5 » - Tranche 2
Vente du lot N°18 : 4 ares 71 : € 94 080,55 TTC dont TVA : € 14 128,30
M. Damien JOSSE et Madame Pauline WURSTER, 6 A, rue du Maréchal Koenig – 67210 OBERNAI

Le Conseil Municipal vend les lots susvisés aux acquéreurs mentionnés ci-dessus aux conditions règlementant respectivement les tranches 1 et 2 du lotissement communal « Les Jardins 5 ».

3) Installation de portiques signalétiques

➤ Sté GERNER – 67202 WOLFISHEIM € 15 377,73 HT

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 15 377,73 HT de la Sté GERNER sis 67202 WOLFISHEIM portant sur un ensemble de portiques signalétiques à installer dans différentes rues de la Commune.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

4) Restructuration du site internet de la Commune

- **Sté SYLAXE – 67000 STRASBOURG € 3 600,00 HT**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de € 3 600,00 HT de la Sté SYLAXE sis 67000 STRASBOURG portant sur la restructuration du site internet de la Commune.

5) Régularisation de l'emprise foncière du chemin d'exploitation sis au lieudit « BRUEHLING »

- **Succession Marcel GROSS**
- **Succession Ernest GROSS**

Il est rappelé que lors de la création du merlon anti-bruit le long de la Voie Rapide du Piémont des Vosges « VRPV » au lieudit « BRUEHLING », cet ouvrage a entraîné le déplacement de l'emprise du chemin d'exploitation sur des parcelles riveraines dont celles de :

- la Succession de Monsieur Marcel GROSS
 - section 56 N°300/80 : 0 are 56 Terre
 - section 56 N°301/80 : 0 are 13 Terre
- la Succession de Monsieur Ernest GROSS
 - section 56 N°297/79 : 0 are 29 Terre
 - section 56 N°298/79 : 0 are 06 Terre

Aussi, pour régulariser l'emprise de ce chemin d'exploitation, le Conseil Municipal acquiert les parcelles ci-dessus des deux successions susvisées aux conditions suivantes :

- 150,00 € l'are au titre de l'acquisition foncière
- 48,00 € l'are au titre de l'indemnité pour perte d'exploitation, de fumure et d'arrière fumure à verser à l'exploitant des emprises foncières, objet des présentes acquisitions

Et il charge Maître Odile CRIQUI-MARX, Notaire à SAVERNE de la rédaction des actes notariés y afférents.

6) Ressources humaines

- **Approbation de la convention portant sur la mise à disposition de personnel contractuel par le Service Intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin « CDG 67 »**

Pour pallier les absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activités, le Conseil Municipal peut faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin « CDG 67 » qui propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois.

Une convention portant sur cette mise à disposition d'un agent du service remplacement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est approuvée.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

7) APROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE. TRANSFERT DE LA COMPETENCE GESTION DU RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE ET EVOLUTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a souhaité élargir ses compétences pour prendre à sa charge le financement et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sur son territoire lors des vacances d'été. Cette compétence s'inscrit dans la continuité des compétences déjà exercées par la Communauté de Communes en matière de politique de la jeunesse.

Par ailleurs, la Communauté de Communes est d'ores et déjà compétente en matière d'accueil périscolaire. Aussi, il lui paraît aujourd'hui nécessaire de prendre à sa charge la gestion du relais d'assistantes maternelles, ceci pour proposer, sur le territoire des communes membres, une offre diversifiée des modes de garde.

Le Conseil Municipal,

- approuve les modifications statutaires proposées, comme mentionnés ci-dessus
- transfère à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile la compétence en matière de gestion du relais d'assistante maternelle et d'accueil de loisir sans hébergement pendant les vacances d'été.

8) Restructuration de l'éclairage public :

➤ Rue du Stade

- **Sté Electricité MULLER – 67530 OTTROT € 5 230,00 HT**
- **Sté ALGRA – 67870 BISCHOFFSHEIM € 3 970,00 HT**

Le Conseil Municipal considère qu'il convient de restructurer l'éclairage public de la rue du Stade pour d'une part, assurer une amélioration de la sécurité de cette rue et d'autre part, permettre une réduction de la consommation d'énergie.

Il décide la restructuration de l'éclairage public de la rue du Stade en retenant les propositions de

- € 5 230,00 HT de la Sté Electricité MULLER pour la fourniture et la pose de lampadaires
- € 3 970,00 HT de la Sté ALGRA pour les travaux de terrassement.

9) Hôtel d'entreprises : Local N°1

- ##### **➤ Conclusion d'un contrat d'entretien au titre de la climatisation réversible**
- **Sté KRESS Maintenance – 67560 ROSHEIM**

Le Conseil Municipal rappelle l'installation d'une climatisation réversible au local N°1 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2, rue du Stade.

Il estime qu'il convient de mettre en place un contrat d'entretien au titre de cette climatisation réversible afin d'en assurer un fonctionnement fiable

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance de la climatisation réversible de € 990,00 HT par an proposé par la Sté KRESS Maintenance – 67560 ROSHEIM.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

10) Prise en charge des frais de réception

➤ Départ de Madame Pascale KLINGELSCHMIDT, Professeur d'école à l'école élémentaire

Le Conseil Municipal

- après avoir pris connaissance que Madame Pascale KLINGELSCHMIDT, Professeure d'école à l'école élémentaire communale a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire
- après avoir rappelé que durant ses 13 années de présence à l'école élémentaire, elle a fait preuve d'une grande compétence professionnelle et d'un engagement exemplaire pour assurer un enseignement de grande qualité, garant de la réussite future tant scolaire que professionnelle des élèves de l'école élémentaire communale
- décide l'organisation d'une réception en l'honneur de Madame Pascale KLINGELSCHMIDT avec remise d'un cadeau en reconnaissance de l'excellence de la pédagogie qu'elle a déployée durant ses 13 années de présence à l'école élémentaire

➤ Départ de Madame Alix FIGARI, Professeur d'école à l'école maternelle

Le Conseil Municipal

- après avoir pris connaissance que Madame Alix FIGARI, Professeure d'école à temps partiel à l'école maternelle communale quittera cette école à la rentrée prochaine vu son affectation à l'école de Krautergersheim
- après avoir rappelé depuis son affectation à l'école maternelle depuis 2011, elle a déployé un enseignement de grande qualité en direction des jeunes élèves, en s'appuyant sur une compétence professionnelle et un engagement exemplaire
- décide d'organiser en l'honneur de Madame Alix FIGARI une réception avec remise d'un cadeau en reconnaissance de l'excellence de la pédagogie qu'elle a déployée durant sa présence à l'école maternelle.

11) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- l'Arrêté du Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer du 11 mai 2017 portant autorisation les opérations de relâcher de hamster par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage « ONCFS » dans les Zones de Protection Stricte « ZPS », les opérations de relâcher au sein de la Zone de Protection Stricte seront réalisées en concertation avec les Maires et les agriculteurs concernés.
Il est à relever que les relâcher de hamsters dans les zones d'accompagnement ont été abandonnés à la suite du recours gracieux introduit par les collectivités locales
- la copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur au sujet de l'enquête publique présente dans le code de la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur le territoire de la Commune de BISCHOFFSHEIM présentée par la Société Est-Granulats

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

- la création du relais d'assistants maternels par la Communauté de Commune du Pays de Sainte Odile avec effet au 1^{er} janvier 2018
- la liste des assistants maternels habilités à exercer sur la Commune d'INNENHEIM
- la lettre du 23 mai 2017 de la Croix Rouge Française Unité Locale d'Obernai et de Rosheim présentant son activité en 2016
- l'Arrêté du 27 février 2017 portant abrogation de l'Arrêté du 24 décembre 2013 concernant l'approbation du Plan de Gêne Sonore « P.G.S » de l'aérodrome de STRASBOURG-ENTZHEIM
- la lettre du 17 mai 2017 des services de la Préfecture du Bas-Rhin l'informant de la création d'un guichet unique pour les sinistres liés aux événements climatiques et procédure de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- l'état « SYMBIOSE » du mois de mars 2017 faisant état d'aucun élément particulier qui aurait pu avoir un impact significatif sur l'environnement sonore autour de l'aéroport de STRASBOURG-ENTZHEIM
- la belle réussite de la classe de découverte organisée par l'école élémentaire au Centre LA FORAIN à SENONES pour ses 67 élèves
- la mise en place de permanences informatiques à destination des seniors par le Centre Socio Culturel d'Arthur Rimbaud à compter de la rentrée 2017, les modalités d'organisation seront arrêtées prochainement avec l'Association Club de l'Amitié, la Commune mettant la salle du Conseil Municipal à disposition pour ces permanences
- la création d'une place de parking supplémentaire donnant accès sur la voie publique par M. et Mme Raphaël MERCIER- 21 rue de la 1^{ère} Armée
- la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-après, avec avis de renonciation, à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, compétente en la matière :
 - Mes SIEGENDALER et POLIFKE : Section 37 parcelle N° 611/160 : 6 ares 70
Notaires à Barr 3, rue des Prés
- la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique « ATIP » :
 - a) Déclaration préalable :
 - Mr Philippe BRONN Construction d'une terrasse en structure bois
Remplacement des menuiseries par des
chassis en PVC blanc 26, rue du Gal Leclerc
 - b) Certificat d'urbanisme :
 - SCI LA SYDOC Mr CHARTON Section 50 parcelle N° 299 : 13 ares 85
67960 ENTZHEIM 2, rue du Tramway
 - Me DIETSCH Laure, Section 37 parcelle N° 611/160 : 6 ares 70
Notaire à Barr 3, rue des Prés
 - SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET Section 54 Parcelle N° 221 : 178 ares 71
Notaires à Rosheim Section 54 parcelle N° 222 : 108 ares 51
Lieu-dit « LANDFELD »
 - Me FONTAINE Pierre-Henri : Section 02 Parcelle N° 230 : 0 are 48
Notaire à Strasbourg Section 02 Parcelle N° 441/231 : 0 are 06

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2017

Section 02 Parcelle N° 442/236 : 4 ares 62
Section 02 Parcelle N° 447/239 : 0 are 16
26, rue du Gal Leclerc